

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 141 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Indemnités des Elus - Exercice 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires interdisant le cumul de fonctions exécutives pour les parlementaires suite au renouvellement de l'Assemblée Nationale a contraint Monsieur Bruno DUVERGE, nouveau député de la circonscription à démissionner de son mandat de maire et de conseiller communautaire entraînant également sa démission du poste de vice-président de l'intercommunalité en charge des Technologies de l'Information et de la Communication.

Monsieur le Président rappelle ensuite la décision de l'intercommunalité de laisser ce poste de vice-président vacant.

Monsieur le Président fait part ensuite de la lettre d'observations reçue de la part du contrôle de légalité de la Préfecture sur cette décision indiquant qu'il est nécessaire de délibérer sur

l'attribution des indemnités de fonctions en tenant compte de la modification apportée à la représentativité de l'intercommunalité suite à la vacance d'un poste de vice président.

Monsieur le Président propose de confirmer l'attribution des indemnités au président et vice-présidents selon le tableau suivant :

Fonction	Nombre	% de l'indice Brut Terminal de la grille	Montant en € au 1/11/2017
Président	1	60,55 %	2 343,68 €
Vice Présidents	6	22,20 %	859,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le tableau des indemnités versées au Président et Vice Présidents de l'intercommunalité ;
- d'approuver l'indexation de ces indemnités en fonction des variations de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique ;
- de prévoir les crédits nécessaires au versement de ces indemnités dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 13 novembre 2017 et transmission
en Préfecture le 13 novembre 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

